



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne et concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP)

Section : hôtellerie - restauration

Option : service et commercialisation

Session 2025

Rapport de jury présenté par :

Mathieu Labbouz, IGESR, président et
Jean-Luc Lapeyre, IEN-ET économie et gestion, vice-président

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET STATISTIQUES	3
II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	3
2.1 DONNÉES STATISTIQUES	3
2.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
2.3 CONSEILS DES MEMBRES DU JURY POUR LA PRÉPARATION DU CONCOURS	5
2.4 REMARQUES SUR LA FORME DU DOSSIER DE RAEP	5
2.5 REMARQUES SUR LE FOND DU DOSSIER DE RAEP	6
2.5.1 PREMIERE PARTIE DU DOSSIER RAEP	6
2.5.2 DEUXIEME PARTIE DU DOSSIER RAEP	7
2.6 COMMENTAIRES DU JURY	8
III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE PRATIQUE	9
3.1 STATISTIQUES	9
3.2 DÉFINITION DE L'ÉPREUVE	9
3.3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	10
PHASE 1 – PRÉPARATION ET ORGANISATION SOUS FORME ÉCRITE	10
PHASE 2 – RÉALISATION PAR LE CANDIDAT DES ACTIVITÉS	11
PHASE 3 – ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION D'INTERROGATION	11
3.4 COMMENTAIRES SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS	11
ATELIER EXPÉRIMENTAL	12
ATELIER SOMMELLERIE	12
ATELIER BAR	12
ENTRETIEN	13
3.5 CONSEILS AUX CANDIDATS	13

ANNEXES

Sujets d'épreuves d'admission	14
Thématiques relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République	26

L'ensemble du jury remercie très chaleureusement la direction et les équipes du lycée hôtelier de l'Orléanais d'Olivet, pour la qualité de leur accueil et de l'organisation lors du déroulement de l'épreuve d'admission.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET STATISTIQUES

Les modalités d'organisation du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER) sont fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021, publié au journal officiel du 29 janvier 2021. Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033187A/jo/texte>

STATISTIQUES

	2025		2024	
	CAPLP	CAER	CAPLP	CAER
Nombre de postes offerts	08	03	08	02
Nombre de candidats inscrits	36	20	24	11
Nombre de dossiers reçus	22	12	24	11
Nombre de candidats admissibles	11	10	12	09
Nombre de candidats reçus	06	03	08	02
Barre d'admission	09	12	10	14,5

II – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

2.1- DONNÉES STATISTIQUES

56 inscriptions ont été enregistrées pour l'envoi du dossier RAEP,
 36 candidats inscrits au CAPLP interne
 20 candidats inscrits au CAER.

34 dossiers ont été téléversés dans Cyclades et ont été étudiés par les membres du jury, soit :

Nombre de dossiers étudiés	CAPLP	CAER
34 soit 60,71% des inscrits	22 dossiers évalués	12 dossiers évalués

	CAPLP	CAER
Nombre de dossiers de RAEP	22	12
Nombre de candidats admissibles	11	10
Barre d'admissibilité	07	08
Moyenne des candidats	07,22	9,75
Moyenne des candidats admissibles	10,18	10,60
Note la plus haute	16	15
Note la plus basse	01	04

Au concours du CAPLP, un seul candidat sur 2 a franchi le seuil de l'admissibilité. Le concours

CAER est cette année moins sélectif.

Répartition des notes

Concours	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<14	14=<N<16	16=<N	Total
CAPLP	5	8	5	1	1	1	1	22
CAER	1	1	4	2	3	1	0	12

2.2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitue l'épreuve écrite d'admissibilité. Ce dossier de 8 pages maximum, constitué **personnellement** par le candidat, comporte deux parties :

- « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».
- « Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. [...]
À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur ».
Les candidats devront obligatoirement utiliser en page de couverture de dossier de leur RAEP le formulaire téléchargeable dans leur espace candidat Cyclades.
Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Le jury rappelle le caractère impératif des conditions de forme.

2.3 - CONSEILS DES MEMBRES DU JURY POUR LA PRÉPARATION DU CONCOURS

Le dossier de RAEP doit impérativement correspondre au concours présenté, en l'occurrence le CAPLP/CAER hôtellerie restauration option services et commercialisation. Ainsi, le candidat doit présenter son parcours professionnel de façon à mettre en valeur son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique. Le contenu du dossier doit conduire le jury à apprécier la maîtrise des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel publié par arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au journal officiel du 18 juillet 2013 (également publié au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 30 du 25 juillet 2013).

Il est fortement recommandé que les séances ou séquences présentées soient en adéquation avec les référentiels de l'hôtellerie restauration.

Le dossier doit être le moyen pour les candidats de démontrer au jury, non seulement qu'ils ont pris conscience du référentiel professionnel attendu mais surtout de l'éclairer sur leur propre construction de ces compétences. Il revient donc aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours, leur ayant permis de mobiliser ces compétences. En aucun cas, il ne doit se limiter à une liste d'actions.

Il est conseillé aux candidats de lire très attentivement les textes officiels pour s'approprier l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant sans en faire un exposé laconique. Les textes définissant l'épreuve sont utiles afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation :

- la pertinence du choix de l'activité ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le choix des annexes doit être pertinent et en adéquation avec l'activité en vue de l'enrichir, sans dépasser 10 pages.

Le jury rappelle que la séance pédagogique proposée doit s'adapter au public de lycée professionnel. Celle-ci doit être située dans une séquence s'inscrivant dans une stratégie globale de formation et en adéquation avec le référentiel d'hôtellerie restauration.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement conséquent. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect de la définition du contenu du dossier et la prise en compte des recommandations du jury.

2.4 REMARQUES SUR LA FORME DU DOSSIER DE RAEP

Il s'agit d'un concours de recrutement de professeurs, ne se réduisant pas seulement à la maîtrise d'une discipline technique mais aussi à des qualités rédactionnelles tout aussi importantes.

Les dossiers retenus répondent aux critères de la définition de l'épreuve et présentent les qualités de forme suivantes :

- le strict respect des consignes ;
- des dossiers structurés, paginés, synthétiques et avec une référence aux annexes ;
- une mise en page claire et aérée, un effort de présentation du contenu (existence d'un sommaire) ;
- un usage des fonctionnalités de l'outil informatique à bon escient ;
- une orthographe, une grammaire et une syntaxe irréprochables ;
- des annexes pertinentes éclairant la séance décrite ;

- un dossier paginé.

La clarté, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs. Ces points font partie d'une des compétences essentielles figurant dans le B.O n°30 du 25 juillet 2013. Par ailleurs, la mise en page a toute son importance pour faciliter la lecture du dossier.

Le jury a apprécié que les candidats aient globalement su respecter la demande relative à la mise en forme du dossier. **Le jury souhaite néanmoins interpeller les candidats** sur le fait que certaines recommandations formulées sur le rapport précédent n'aient pas été suffisamment prises en compte.

Aucun lien Internet (QR code, padlet...) ne sera pris en compte lors de la lecture du RAEP.

Le jury formule les regrets suivants :

- une syntaxe incorrecte, des phrases trop longues et incompréhensibles, des fautes d'orthographe et de grammaire ;
- une utilisation trop fréquente du copier/coller ;
- une utilisation de sigles non explicités ;
- une absence de structuration du texte ;
- des sources documentaires absentes ;
- un contexte (thème abordé, niveau de classe et type d'enseignement) peu explicite ;
- une présentation trop dense qui nuit à la bonne compréhension du dossier du candidat ;
- des annexes pas toujours référencées dans le corps du texte et/ou non dissociées.

2.5 REMARQUES SUR LE FONDS DU DOSSIER DE RAEP

2.5.1 PREMIÈRE PARTIE DU DOSSIER DE RAEP

La difficulté de cette première partie tient dans le caractère contraint (deux pages maximums) d'un exercice qui doit le conduire à trouver un équilibre entre une présentation des responsabilités confiées au candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises. Le candidat ne peut donc pas s'en tenir à une simple liste descriptive des activités professionnelles, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un curriculum vitae. Le jury attend une structuration des différentes étapes précisément datées et hiérarchisées sans omettre les diplômes obtenus.

Selon la richesse de son parcours, le candidat doit isoler les faits qui lui paraissent pertinents afin de valoriser les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant. A cet effet, il est conseillé de s'appuyer sur l'expérience professionnelle en entreprise et de la mettre en relation avec l'enseignement correspondant au diplôme préparé par les élèves.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée.

Parfois, le candidat développe une partie plus personnelle en présentant ses valeurs dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner. Ces éléments traduisent des traits majeurs de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il est adossé à la pratique afin d'éviter de rester dans le registre de l'intention et de l'idéalisation des missions.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en phase avec ceux attendus d'un enseignant dans l'exercice de son métier en lycée professionnel.

2.5.2 DEUXIÈME PARTIE DU DOSSIER DE RAEP

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de choisir et de présenter une séance d'enseignement située dans une séquence dont le thème doit être clairement précisé en préambule. Cette séance vécue doit permettre au candidat de mettre en valeur les compétences didactiques et pédagogiques attendues d'un enseignant en hôtellerie-restauration, option « services et commercialisation », tout en respectant le temps imparti.

Le dossier doit être le fruit d'une réflexion, caractérisant un retour sur l'expérience vécue par le candidat. Il présente une situation d'enseignement pertinente et contextualisée, située dans une stratégie globale de formation (progression), mettant en valeur l'articulation des enseignements (travaux pratiques, atelier expérimental, technologie, co-intervention, projet, ...) révélant à la fois une maîtrise des contenus scientifiques, techniques et intégrant l'apprentissage par les compétences.

Le jury attend la présentation d'une séance personnelle et réaliste, basée sur une réflexion pédagogique judicieuse. Cette séance s'inscrit dans une stratégie de formation explicite, faisant apparaître les compétences du référentiel. Elle doit impérativement s'appuyer sur des situations réelles ou vécues par le biais de la contextualisation.

Dans les dossiers retenus, les candidats ont su :

- mettre en évidence l'articulation des enseignements : atelier expérimental, travaux pratiques et technologie ;
- décrire des activités d'apprentissage, progressives et adaptées au public visé ;
- exploiter des situations personnelles, réellement vécues et authentiques ;
- présenter des annexes pertinentes en lien réel avec la séance ;
- valoriser l'interdisciplinarité des enseignements dans la description de situations d'apprentissage ;
- inscrire les élèves dans une démarche d'auto-évaluation ;
- proposer une évaluation permettant de vérifier l'atteinte des objectifs visés ;
- envisager des prolongements de la séance vers d'autres situations d'apprentissage ;
- travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique, en vue de mener un projet de classe ;
- utiliser à bon escient les nouvelles technologies de communication ;
- procéder à une auto-évaluation à chaque étape de la situation ;
- proposer une formulation analytique et pas seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie (par exemple, enrichie d'une fiche d'intention pédagogique annexée).

Le jury regrette pour certains dossiers :

- une présentation non chronologique des activités réalisées dans le parcours professionnel du candidat ;
- une thématique trop ambitieuse pour le temps imparti ;
- une absence de compétences et de critères de performance visés, d'objectifs clairement définis, de thèmes abordés, de niveau de classe et de type d'enseignement ;
- un développement trop souvent théorique sans prolongement pratique ;
- une approche aléatoire voire inexistante des modalités d'évaluation ;
- une absence d'analyse réflexive des résultats des élèves ;
- une mauvaise interprétation des termes didactiques ;
- une démarche pédagogique non intégrée à une stratégie globale de formation ;
- la non prise en compte des modalités et dispositifs pédagogiques promus par la réforme de la voie professionnelle ;
- l'absence d'approche pluridisciplinaire voire interdisciplinaire ;
- le manque de mise en activité des élèves ;
- des références inadéquates concernant les référentiels abrogés et sans lien avec le concours

présenté ;

- des supports « élèves » inadaptés, peu lisibles voire inexistants et parfois non sourcés ;
- des contenus et des ressources non réactualisés ;
- une absence de contextualisation de la séance ;
- un emprunt de méthodes pédagogiques sans appropriation concrète et/ou utilisé à mauvais escient ;
- une absence de prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- **des dossiers individuels, présentés sur plusieurs années consécutives, similaires.**

Le jury attend un niveau de réflexion et d'analyse élevé :

- dans le travail didactique préalable : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des prérequis, maîtrise des concepts et des techniques, cohérence dans la stratégie de formation, pertinence des documents supports et adaptation du contenu au niveau des élèves ;
- dans la présentation des choix pédagogiques : justification et maîtrise de la démarche pédagogique, articulation des techniques, des outils et des moyens mis en œuvre ;
- dans la prise de recul indispensable sur la séance proposée : auto-évaluation argumentée et proposition de remédiation.

2.6 COMMENTAIRES DU JURY

Cette session 2025 du concours permet de constater que la grande majorité des candidats a su tenir compte des conseils formulés dans le rapport du jury de la session antérieure. Le jury conseille toutefois aux candidats qui se représentent d'adopter une démarche formative en faisant évoluer leur dossier.

Le CAPLP interne d'hôtellerie-restauration vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en EGPA (SEGPA, EREA), certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat professionnel et mention complémentaire dans la spécialité service et commercialisation en hôtellerie restauration. Cela exige de la part des candidats :

- qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et les pratiques professionnelles de référence ;
- qu'ils justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels sur lesquels ces référentiels reposent ;
- qu'ils fassent preuve d'une analyse réflexive pertinente mettant en évidence les objectifs d'apprentissage ;
- qu'ils dégagent des axes de progrès ;
- qu'ils précisent clairement les sources des documents annexés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques l'articulation des enseignements et les problématiques éducatives : la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé, le suivi des PFMP, l'intégration des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, l'interdisciplinarité, la contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience d'enseignement très significative. Cette situation n'est cependant pas préjudiciable à leur réussite, à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon explicite, adaptée et réaliste l'activité choisie.

Le jury est enfin attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie. Il doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Les candidats doivent donc être en mesure de donner au jury tous les éléments nécessaires pour lui permettre de se représenter et de comprendre ce qui a été réalisé. Pour les candidats admissibles, le jury proposera une à deux questions en lien avec le dossier lors de l'entretien de fin d'épreuve. L'ensemble de ces

commentaires doit conduire les candidats à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie. La qualité de nombreux dossiers est contrainte par la nature de la situation retenue.

III - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE PRATIQUE

3.1 STATISTIQUES

Option : Services et commercialisation	CAPLP	CAER
Nombre de candidats admissibles	11	09
Nombre de candidats présents	10	09
Nombre de candidats admis	06	03
Moyenne des candidats à l'épreuve d'admission	09,80	09,61
Moyenne des candidats admis	12	13,33
Moyenne générale (admissibilité + admission)	11,33	12,33
Note la plus haute	14	12,66
Note la plus basse	09	12
Répartition des notes pour l'épreuve		
de 0 à 4,99	0	0
de 5 à 9,99	5	5
de 10 à 12,99	4	4
de 13 à 15,99	1	0
16 et plus	0	0

3.2 DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique pratique

L'épreuve comprend la réalisation d'un thème pédagogique pratique et un entretien avec le jury. Cette épreuve doit permettre de tester la valeur pédagogique du candidat et son savoir professionnel dans son aptitude à mobiliser, à intégrer, à présenter et à transmettre ses connaissances. Elle peut ainsi consister en la préparation, l'organisation et la réalisation d'une démonstration pratique mettant en œuvre des savoirs et des savoir-faire techniques et professionnels.

Le jury évalue l'aptitude du candidat à préparer des séquences de travaux pratiques ou de technologie appliquée, à les organiser, à les conduire avec méthode tout en ne se limitant pas à la seule dimension technique mais en intégrant des composantes telles que la commercialisation, la communication, l'utilisation des nouvelles technologies.

L'épreuve se termine par un entretien pédagogique qui peut donner lieu à un élargissement permettant au jury de prendre en compte l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de l'épreuve :

Deux heures pour la phase de réalisation ;

Trente minutes pour la phase d'entretien.

Lors de leur arrivée les candidats se voient présenter les locaux, l'environnement numérique dont ils disposeront (environ 20 mn) avant de passer à la phase écrite de préparation et d'organisation (60 mn). La rotation sur les différents ateliers ne leur sera pas communiquée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les programmes de référence sur lesquels porte l'épreuve d'admission sont ceux des enseignements technologiques et professionnels correspondant aux diplômes des niveaux III, IV et V conduisant aux métiers de l'hôtellerie-restauration.

3.3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve comporte trois phases :

PHASE 1 – PRÉPARATION ET ORGANISATION SOUS FORME ÉCRITE

Le candidat prend connaissance du sujet précisant le thème pédagogique pratique comportant 3 ateliers :

- un atelier expérimental : 1 h ;
- un atelier sommellerie : 30 min ;
- un atelier bar, qui comporte un échange dans la langue étrangère choisie par le candidat lors de l'inscription : 30 min.

Pour l'atelier expérimental, le candidat doit concevoir une séquence pédagogique selon les consignes énoncées dans le sujet.

Pour cela, il doit :

- intégrer une démarche pédagogique à mettre en œuvre dans le cadre de la formation ;
- mettre en place un protocole d'Atelier Expérimental pour installer les compétences visées ;
- orienter ses choix pédagogiques selon les objectifs visés en tenant compte des matières d'œuvre et matériels mis à sa disposition pour les ateliers ;
- ne pas confondre séance et séquence pédagogiques ;
- élargir sa réflexion à l'aide de la base documentaire fournie, de ses connaissances et de sa culture en fonction de l'orientation donnée à la séquence.

Le candidat dispose uniquement du matériel fourni par le centre :

- un poste informatique muni de logiciels institutionnels ;
- une clé USB comprenant le référentiel de certification du baccalauréat professionnel commercialisation et services en restauration, un canevas de fiche d'intention pédagogique, des annexes relatives au sujet et une source documentaire.

Remarques :

- l'accès à internet n'est pas possible, aucun objet connecté autorisé (téléphone, montre...) ;
- aucun document personnel n'est autorisé.

La salle informatique est dotée d'une « imprimante noir et blanc »

La salle mise à disposition pour l'atelier expérimental est équipée d'un vidéoprojecteur. Le candidat a donc la possibilité de l'utiliser dans le cadre de son animation avec les élèves selon ses choix de stratégies pédagogiques.

Tenue professionnelle et tenue corporelle adaptées aux exigences professionnelles du concours présenté.

Bienveillance et maîtrise de soi.

Matériels à apporter par le candidat :

- matériel traditionnel de tranche, de sommellerie, de prise de commande, linceuls et torchons ;
- trousse avec crayons, stylos, gomme, ciseaux, feutres, agrafeuse... ;
- la mallette de bar est fournie par le centre.

PHASE 2 – RÉALISATION PAR LE CANDIDAT DES ACTIVITÉS

Durée 2 h

En présence de la commission d'interrogation, le candidat doit réaliser selon un ordre aléatoire :

- la mise en situation pédagogique (atelier expérimental) conçue lors de la phase de préparation en présence de 3 élèves ;
- un atelier sommellerie face aux membres de la commission d'interrogation ;
- un atelier bar (le nouveau document est le « Socle des cocktails de référence ») également face aux membres de la commission d'interrogation, qui comporte un échange en langue étrangère selon le choix exprimé lors de l'inscription.

Remarques :

Tout au long de l'épreuve en trois temps, le candidat doit :

- mettre en œuvre son savoir professionnel et démontrer son aptitude à présenter et à transmettre ses connaissances ;
- inscrire dans sa démarche la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'ergonomie ;
- intégrer les enjeux scientifiques, didactiques, culturels et sociaux du champ professionnel du concours ;
- favoriser par ses choix pédagogiques les apprentissages des élèves en adéquation avec le diplôme préparé ;
- mobiliser ses compétences linguistiques dans le cadre de l'atelier « bar ».

PHASE 3 – ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION D'INTERROGATION

Durée 30 mn

Cet entretien se décline en 3 phases :

- les choix de nature pédagogique et didactique que le candidat a opérés dans le traitement de la séquence pédagogique et sa capacité à s'adapter à la diversité des conditions d'exercice de son futur métier ;
- le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Durant cette partie d'entretien, le jury ouvre la discussion pour évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent ;
- les thématiques de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs de la République.

3.4 COMMENTAIRES SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS

Le jury constate que certains candidats n'ont pas pris en compte les recommandations formulées dans le rapport de jury des sessions précédentes et les consignes transmises avec leur convocation. Il constate parfois une lecture superficielle du sujet ce qui engendre une interprétation partielle voire erronée. Il a été constaté, à l'instar de la session précédente, un manque évident de culture professionnelle.

Au cours des différentes phases de l'épreuve, le jury constate les éléments suivants :

▪ **ATELIER EXPÉRIMENTAL**

Les candidats qui se sont démarqués lors de cet atelier ont su :

- faire preuve de bienveillance à l'attention des élèves et de dynamisme ;
- adopter les éléments de langage et de paralangage suscitant l'intérêt des élèves ;
- gérer parfaitement le temps de préparation alloué, à savoir 60 minutes ;
- maîtriser leur stress éventuel ;
- cibler des objectifs pédagogiques précis ;
- compléter une fiche d'intention pédagogique contextualisée et des documents « élèves » pertinents ;
- exploiter dans leur globalité les sources documentaires mises à disposition sur la clé USB ;
- utiliser des prétextes pédagogiques pertinents et ainsi susciter l'intérêt et l'attention des élèves ;
- choisir une démarche pédagogique adaptée au sujet et au public ;
- intégrer l'expérimentation dans la démarche pédagogique ;
- installer une ambiance de travail studieuse et interactive ;
- utiliser les outils et les matières d'œuvre mis à disposition ;
- réaliser des synthèses intermédiaires pour fixer les apprentissages ;
- favoriser l'autonomie des élèves grâce à des consignes précises.

Le jury constate néanmoins chez certains candidats :

- une absence de contrôle, d'identification et d'exploitation des denrées et matériels mis à disposition ;
- une difficulté à gérer le stress ;
- une mise en application insuffisante des règles d'hygiène et de sécurité au cours de la séance ;
- un traitement incomplet du thème ;
- une difficulté à associer un support aux activités proposées ;
- une fiche d'intention pédagogique incomplète (absence de déroulement, et/ou d'objectifs opérationnels déclinés et/ou de descriptifs d'activités) et un décalage entre les objectifs de la fiche d'intention pédagogique et ceux annoncés aux élèves ;
- une mauvaise gestion du temps ;
- une absence de protocole d'accueil, d'accompagnement et de prise de congé des élèves ;
- une absence de contextualisation de la mise en situation professionnelle ;
- des rappels théoriques absents ;
- une mise en activité des élèves insuffisante ou tardive au cours de la séance ;
- une confusion entre approche expérimentale, démonstrative et technologique ;
- une non-prise en compte des pistes pertinentes proposées par les élèves lors de l'expérimentation ;
- une absence de synthèses intermédiaires et/ou finale ;
- un manque d'écoute et de valorisation des élèves ;
- une inexploitation des ressources mises à disposition (vidéo projecteur,).

▪ **ATELIER SOMMELLERIE**

Les meilleurs candidats ont su mettre en avant leurs connaissances et démontrer leurs capacités professionnelles. Ils ont bien appréhendé la mise en œuvre de l'atelier. La trame de l'analyse sensorielle a été respectée et les produits proposés mis en valeur.

Cependant, le jury remarque que certains candidats ont été mis en difficulté par :

- un manque d'assurance dans la gestuelle professionnelle ;
- une analyse sensorielle menée trop rapidement sans utiliser un vocabulaire adapté ;
- une méconnaissance des modes d'élaboration des produits, de leur commercialisation et de la législation des vins ;
- un manque de veille relatif aux nouvelles tendances culinaires devant être proposées lors de l'accord mets et vins.

▪ **ATELIER BAR**

Les candidats ayant réussi lors de cet atelier ont bien lu leur sujet. Ils ont bien appréhendé la mise en œuvre

de l'atelier. Ils ont su mettre en exergue leurs compétences techniques et professionnelles. Leur organisation du poste de travail a été rationnelle.

Les échanges en langue étrangère ont été fluides avec un vocabulaire adapté. Les cocktails proposés étaient commercialisables et servis au jury.

Pour d'autres, il est noté :

- une organisation du poste de travail non ergonomique ;
- un manque de technicité dans l'utilisation des matériels ;
- une méconnaissance des règles élémentaires de réalisation des cocktails ;
- un non-respect des règles d'hygiène ;
- une connaissance des produits trop superficielle voire inexistante ;
- une difficulté (pour certains une incapacité) à proposer et à réaliser un cocktail courant ;
- une absence de notion concrète en matière de coût et de prix de vente ;
- un niveau de pratique en langue étrangère insuffisant ;
- une méconnaissance du carnet de cocktails contemporains.

▪ ENTRETIEN

Les membres du jury ont constaté avec satisfaction que certains candidats :

- ont su analyser avec pertinence leurs prestations lors des ateliers, justifier leurs choix et proposer des pistes d'amélioration ;
- ont fait preuve d'une réelle ouverture d'esprit lors des échanges avec le jury ;
- ont su adopter une posture adaptée en réponse dans le cadre des échanges relatifs à la laïcité, la citoyenneté et aux valeurs de la République. Aucune réponse type n'était attendue. La commission d'interrogation a évalué la qualité de la réflexion personnelle du candidat, sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République.

Le jury regrette que d'autres candidats n'aient pas su :

- communiquer avec conviction ;
- mener leurs échanges de façon structurée et vivante ;
- répondre de façon pertinente aux questions posées ;
- afficher une attitude favorisant des échanges constructifs dans un climat serein en toute courtoisie ;
- restituer le contenu de leur dossier afin d'en faire une présentation succincte ;
- expliciter certains sigles et abréviations faisant partie du vocabulaire de l'Éducation Nationale (TICE, PPAE, ...) ;
- réaliser une auto analyse pertinente de leurs prestations ;
- adopter une posture en conformité avec l'esprit de citoyenneté, de laïcité et des valeurs de la République.

3.5 CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour l'accueil dans le centre de concours :

- s'assurer de présenter votre convocation et vos documents d'identité ;
- veiller à être respectueux envers le personnel présent dans l'établissement du concours ;
- respecter les horaires indiqués sur votre convocation.

Pour la préparation écrite :

- penser à prendre connaissance de l'intégralité des sources documentaires et des consignes mises à disposition sur la clé USB fournie le jour de l'épreuve par le centre ;
- exploiter judicieusement les documents mis à disposition sur la clé USB ;
- s'entraîner à la lecture rapide des documents proposés afin de réaliser un choix pertinent des informations ;

- manipuler un outil informatique quel qu'il soit ;
- préparer des documents simples et exploitables par les élèves ;
- imprimer un exemplaire supplémentaire des documents pour le jury ;
- bien lire le sujet dans son intégralité où tous les mots ont leur importance.

Pour l'atelier expérimental :

- s'approprier l'espace mis à disposition ;
- être rigoureux sur le respect du temps imparti pour la séance (60 mn) ;
- mieux appréhender la notion d'expérimentation par la découverte, la dégustation et la mise en œuvre de situations professionnelles contextualisées prenant en compte les modes de consommation actuels ;
- guider l'élève sans lui imposer un cheminement de réflexion ;
- créer de l'interactivité ;
- associer la culture professionnelle à la pédagogie proposée ;
- mieux gérer son temps d'intervention afin de conclure le cours par une synthèse finale ;
- se munir d'un petit matériel scolaire indispensable (ciseaux, feutres, agrafeuse, ...) ;
- exploiter de manière optimale et si possible l'ensemble des matières d'œuvre mises à disposition.

Pour les ateliers de bar et de sommellerie :

- se former aux techniques de réalisation de cocktails et aux techniques de service des vins ;
- approfondir les connaissances relatives aux produits et à leurs modes d'élaboration ;
- connaître les aspects commerciaux et législatifs relatifs à la vente de ces boissons ;
- lire la presse professionnelle et rester en veille informationnelle concernant l'évolution et les modifications des pratiques professionnelles.

Pour l'entretien :

- réaliser des auto-analyses régulières dans le cadre de leur pratique professionnelle et mettre en exergue des pistes d'amélioration ;
- s'entraîner à exposer oralement leurs choix pour la mise en œuvre de leurs pratiques professionnelles ;
- être en mesure de transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République ainsi que le refus de toute discrimination ;
- identifier la démarche du jury qui vise à intégrer au cours des échanges, les questions RAEP et citoyenneté avec fluidité ;
- veiller à rester humble lors de la présentation de votre parcours professionnel.

Le jury attire l'attention sur la diversité des sujets qui sont proposés lors de la phase d'admission. Elle suppose de la part des futurs candidats un réel sens de l'adaptation.

Sujet n° 1

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Identifier des méthodes et favoriser la vente additionnelle des boissons au restaurant

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

☞ Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.
-

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,
- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Sujet n° 2

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Identifier les produits, réaliser et valoriser un beurre aromatisé pour accompagner des mets

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

🕒 Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté ;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,
- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Sujet n° 3

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Identifier des situations de handicaps au restaurant et sensibiliser son personnel aux pratiques d'accueil et de service

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

🔄 Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté ;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,
- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Sujet n° 4

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Identifier les produits, analyser et valoriser des accords mets/boissons à partir d'une crème brûlée à la fève tonka

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

🔗 Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté ;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,

- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Sujet n° 5

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Identifier, analyser et valoriser des boissons No Low

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

🔄 Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté ;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,
- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Sujet n° 6

Dans le cadre de votre fonction d'enseignant, vous avez en responsabilité une classe de baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration ».

Ce jour, vous devez :

- préparer puis animer une séance d'atelier expérimental en présence de 3 élèves,
- réaliser dans un contexte professionnel, sans la présence d'élève, les ateliers de bar et de sommellerie.

Conception d'une situation pédagogique/professionnelle - durée 60 minutes

Dans le cadre de votre stratégie globale de formation, vous avez retenu comme thème de votre séance d'atelier expérimental :

Mesurer et améliorer la satisfaction des clients

Vous devez durant cette phase :

- élaborer une fiche d'intention pédagogique,
- construire le cours d'atelier expérimental.

Il convient d'identifier clairement le contexte professionnel propice à l'animation de l'atelier expérimental et à l'appropriation des compétences et des connaissances des élèves.

🔄 Quelques recommandations :

Vous avez la possibilité d'utiliser les supports fournis sur la clé USB ainsi que le vidéoprojecteur dans le cadre de l'atelier expérimental.

N'oubliez pas de remettre à la commission d'interrogation votre fiche d'intention pédagogique dûment complétée et identifiée en pied de page ainsi que tous les documents produits.

Mise en œuvre d'un atelier expérimental - durée 60 minutes

Vous devez durant cette phase :

- réaliser la mise en situation pédagogique avec trois élèves.

Atelier bar - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier **réaliser**, **valoriser** et **commercialiser** un cocktail courant pour deux personnes,

- au shaker
- à base d'une eau de vie tirée au sort,
- comportant au moins 3 ingrédients,
- agrémenté d'une décoration adaptée.

Lors de cette prestation, des échanges en langue étrangère sont prévus au moment choisi par les interrogateurs.

Atelier sommellerie - durée 30 minutes

Vous devez durant cet atelier :

- procéder à l'analyse sensorielle d'un vin imposé ;
- à partir de la carte des mets proposée, associer une formule binaire en accord avec le vin dégusté ;
- assurer le service du vin au jury client ;
- valoriser votre démarche commerciale à travers les échanges avec le jury client.

Exposé et entretien avec la commission d'interrogation - durée 30 minutes

Vous devez durant cet entretien :

- exposer vos choix pédagogiques et professionnels,
- échanger sur les différentes missions du métier d'enseignant,
- répondre aux interrogations relatives à la laïcité, à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Avertissement : il s'agit d'une liste indicative de questions ayant été posées à l'oral lors de l'entretien. Aucune réponse type n'est attendue. La commission d'interrogation a évalué la qualité de la réflexion personnelle du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République

Sujet n° 1

Question :

Lors d'une séance de travaux pratiques au restaurant, vous constatez que l'un de vos élèves, nouvellement arrivé, vous tutoie de manière tout à fait naturelle et cela, devant le reste du groupe classe. Comment réagissez-vous ?

Sujet n° 2

Question :

Vous avez en charge une classe de première bac professionnel CSR, vous assurez une prestation extérieure et vous remarquez qu'un de vos élèves porte un bracelet plastique avec le drapeau palestinien et un slogan écrit « Free Palestine ». L'élève vous explique qu'il le porte depuis plusieurs semaines, que personne ne lui a rien dit et qu'il n'y a pas de signe religieux dessus. Comment réagissez-vous ?

Sujet n° 3

Question :

En salle des professeurs, deux enseignants discutent entre eux. Ils ont des propos homophobes. Vous tentez d'apporter des arguments pour raisonner ces types de propos mais ces enseignants surenchérissent et ont des paroles très vulgaires. Comment réagissez-vous ?

Sujet n° 4

Question :

Vous êtes professeur d'une classe. Lors d'une rencontre parents professeurs, un parent d'élève demande à s'entretenir avec vous. Il évoque les difficultés que rencontre sa fille avec un de vos collègues (propos non adaptés, acharnement, réprimandes à répétition...). Il menace de porter plainte contre votre collègue pour harcèlement. Comment réagissez-vous ?

Sujet n° 5

Question :

Professeur d'une classe de première bac professionnel dans un EPLE, lors d'une activité « théâtre » se tenant au sein de votre établissement, vous constatez que l'un des animateurs s'adressant à un petit groupe d'élèves tient des propos relevant clairement du prosélytisme religieux. Comment réagissez-vous ?

Sujet n° 6

Question :

Quelles actions pédagogiques mettez-vous en place pour encourager l'engagement civique et citoyen de vos élèves ?